

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM Octobre à décembre 2010

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010

visées par la Préfecture le 13 octobre 2010

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1) Prolongation du bail emphytéotique pour le foyer Travail et Espérance

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 octobre 1984 cédant par voie de bail emphytéotique un terrain de 20 ares pour la réalisation par la société d'HLM Logis Social en vue de la construction d'un foyer d'hébergement pour le compte de l'association Travail et Espérance.

Vu le bail emphytéotique en date du 9 juillet 1984 établi par Maître GONTRAM, notaire à Lingolsheim. Le bail prend effet au 1^{er} janvier 1984 pour 50 ans.

- donne son accord pour la prolongation de ce bail d'une durée supplémentaire de dix années au profit de la société DOMIAL
- charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents à cette décision.

II/ AFFAIRES SCOLAIRES

1) Extension de l'opération « Un fruit pour la récré »

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'impact positif sur la consommation de fruits pour les enfants suite à la mise en place d'un fruit pour la récré dans les écoles maternelles.

Considérant que pour favoriser la poursuite des bonnes habitudes alimentaires, il est intéressant de poursuivre une telle action dans les écoles élémentaires,

- décide la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2011 du projet de distribution d'un fruit par semaine pour les enfants des écoles élémentaires.

2) Modification du règlement de l'accueil périscolaire

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la mise en place depuis la rentrée scolaire de la possibilité de gestion des réservations en périscolaire en ligne par l'intermédiaire du site internet de la Ville,

Considérant la nécessité de réadapter le règlement de l'accueil périscolaire

- approuve le règlement proposé avec application immédiate.

III/ URBANISME ET TRAVAUX

1) Amitié – Avenants aux marchés de travaux

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les avenants proposés pour un montant de 43 688,03 € et
- autorise monsieur le maire à signer les documents y relatifs.

2) Constitution du jury de concours pour l'extension, la restructuration et la mise aux normes du groupe scolaire du Molkenbronn

Le conseil municipal à l'unanimité :

Dans le cadre du projet d'extension et de rénovation du groupe scolaire du Molkenbronn et de l'ensemble du secteur comprenant également le gymnase et les abords extérieurs,

- désigne pour siéger au sein du jury pour le choix du maître d'œuvre

Titulaires	Suppléants
1 BUR	SPRENG
2 SCHIERMEYER	LAIGAISSE
3 FROMHOLZ	NOUNGA
4 CUVILLIER	LAURENT
5 GOGNIES	KLAMECKI
6 WELKER	GOSCICKI

3) Groupement de commande entre la Ville de Lingolsheim et la Communauté Urbaine de Strasbourg pour la désignation d'un prestataire unique pour la démolition des anciennes « trésorerie » et « propriété EDER »

Le conseil municipal à l'unanimité :

Ayant pris connaissance du projet de construction de la Maison de l'Enfance 2 et de logements au-dessus de cet équipement,

Vu l'article 8 du Code des marchés publics relatif à la coordination et aux groupements de commandes

- ✓ Approuve le principe de désignation d'un prestataire unique pour assurer la déconstruction des dites « trésorerie » et « maison EDER »
- ✓ Décide :
 - de créer un groupement de commande avec la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) en vue d'attribuer ce marché ;
 - de confier la coordination du marché jusqu'à son attribution à la CUS ;
- de créer une commission d'appel d'offre ad hoc avec la CUS et désigne pour y siéger :

Titulaire	Suppléant
M. Frédéric SPRENG	Mme Catherine GRAEF-ECKERT

- ✓ Autorise Monsieur le maire à signer :
 - une convention constitutive d'un groupement de commande avec la Communauté Urbaine de Strasbourg en vue de l'attribution du marché de démolition,
 - une lettre de mission et un ordre de service avec le prestataire de service qui sera titulaire de la mission, ceci dans le respect des limites budgétaires indiquées plus haut,
 - les éventuels avenants et tout autre document relatif à ce marché groupé en phase d'exécution pour ce qui concerne la Ville de Lingolsheim.

4) Attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour la maison de l'enfance n° 2

Le conseil municipal à l'unanimité

Ayant pris connaissance du projet présenté

- entérine le choix du maître d'œuvre URBAN KULTUR à Schiltigheim pour le projet de réalisation de la deuxième maison de l'enfance dans le secteur de la rue de la Bibliothèque.

5) Cession de terrains rue des Vignes

Section 23 n° 177

Section 24 n° 88

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'approuver la cession proposée ci-dessus
- de fixer le prix de vente à 1 600 €/are, frais d'apentage, de notaire et de procédure en sus
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

6) Cession de terrains rue du Travail

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu les délibérations des 28 septembre 2009 et 29 mars 2010 concernant le projet de vente des terrains rue du Travail cadastré section 27.

Vu le projet finalisé de réalisation de trois bâtiments rue du Travail comprenant 42 logements pour une SHON de 3 573,44 m²

Vu la proportion de SHON revenant à la ville de Lingolsheim soit 1 312,36 m²,

- décide de céder ces terrains à 220 € le m² pour un montant total de 288 719,20 €

- donne un avis favorable pour la cession par la CUS de ses terrains aux mêmes conditions financières, soit une transaction à hauteur de 497 437,60 €.

IV/ INTERCOMMUNALITE

1) Approbation de la modification n° 5 du POS.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

consulté en application de l'article L 5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

- ✓ sollicite, compte tenu du dossier présenté à l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation de la modification n°5 du POS de Lingolsheim par le Conseil de Communauté urbaine de Strasbourg.

2) Acquisition immeuble 33 rue du Travail

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'acquisition amiable par la Communauté Urbaine de Strasbourg, moyennant le prix de 15 000 €, des biens meubles appartenant aux époux Patrick VAILLANT, dépendant de l'immeuble sis au 33 rue du Travail à Lingolsheim, cadastré sur la Commune de Lingolsheim section 27 n° 620/12.

3) Programme 2011 : voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement : autorisation de débiter les études

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu le projet de délibération transmis par les services de la CUS

Vu les projets d'études « voirie » arrêtés

- donne un avis favorable au programme de voirie 2011, au lancement des études nécessaires et à la constitution des jurys et commissions de maîtrise d'œuvre

4) Rapports annuels 2009 sur la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement et du service d'élimination des déchets

Le conseil municipal à l'unanimité :

- prend acte des rapports annuels 2009 portant sur :

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

V/ AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Création de postes

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide de créer au 1^{er} novembre 2010 :
 - 3 emplois d'agent d'animation périscolaire à temps non complet
 - 3 emplois d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet.

2) Révision de la rémunération de l'agent chargé de communication, après signature d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2010

Le conseil municipal à l'unanimité

Suite à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée avec la chargée de communication dans le cadre de l'article 3 et plus particulièrement son alinéa 8 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005

- entérine la mode de rémunération fixé au 4^{ème} échelon du grade d'attaché et son évolution sur le même principe que celui des agents titulaires à savoir l'avancement en fonction de l'entretien annuel de progrès.

VI/ DIVERS

1) Information sur la convention d'usage du domaine public communal

Le conseil municipal à l'unanimité

- ✓ Entérine les modalités d'une convention d'usage du domaine public.

2) Participation au festival Jazz d'Or

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide d'appliquer les tarifs proposés dans le cadre du festival Jazz d'Or pour le spectacle du 11 novembre 2010 « MELOSOLEX ».

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 NOVEMBRE 2010
visées par la Préfecture le 29 novembre 2010

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1) Représentation de la Ville au sein du conseil d'administration de l'ARPALE

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la délibération du 30 juin 2008 concernant la désignation des membres de la Ville au sein de l'ARPALE

Vu la démission du conseil municipal de M. VORWALTER remplacé par délibération du 23 novembre 2009 par M. Julien KLAMECKI

- Désigne M. Julien KLAMECKI pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ARPALE.

2) Représentation de la Ville au sein du conseil d'administration de l'association CPA Amitié

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu sa délibération du 31 mars 2008 constituant les groupes de travail et les représentations de la ville dans les différents organismes

Vu la demande de M. HISSLER de ne plus siéger au sein du conseil d'administration de l'association CPA l'Amitié

- entérine cette demande avec effet immédiat.

3) Avis sur le déclassement du réacteur universitaire de Strasbourg

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu le dossier présenté pour le déclassement du réacteur universitaire de Strasbourg

Vu la note explicative rédigée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Vu l'avis favorable de la commission locale d'information en date du 17 novembre 2010

- donne un avis favorable à ce déclassement.

II/ AFFAIRES FINANCIERES

1) Budget supplémentaire 2010

Le conseil municipal par 27 voix pour et 5 abstentions :

- Vu les documents remis en séance plénière du 15 novembre 2010

- Vu les explications fournies

▪ arrête le budget supplémentaire 2010 à :

□ en fonctionnement : **26 770 €**

□ en investissement : **7 370 040 €** reports compris.

2) Subvention au collège Maxime Alexandre dans le cadre d'un partenariat avec la Maison des Arts pour un projet artistique

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve le projet de coréalisation d'un spectacle entre la Maison des Arts et le collège Maxime Alexandre

- attribue au collège une subvention de 500 € pour ce projet.

3) Contrats de co-production de la Maison des Arts

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour le contrat de co-production à passer avec la compagnie « Coup de Théâtre » aux conditions ci-dessus.
- charge M. le Maire de signer ce contrat
- donne délégation à M. le Maire pour négocier et signer tous les contrats futurs de ce type pour la Maison des Arts.

4) Participation financière de la ville pour les élèves de la Maison des Arts dans le cadre de spectacles extérieurs

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu le projet présenté par la Maison des Arts d'accompagner les élèves à des spectacles d'autres lieux culturels de l'agglomération
- décide la participation de la ville au prix du billet à hauteur de 50 % arrondi à l'€ supérieur
 - demande de compléter la régie d'écolage pour l'encaissement de la participation des élèves.

5) Subventions sociales solde 2010

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu les dernières demandes reçues de subventions d'associations à caractère social et caritatif :
- décide l'attribution du solde de subventions sociales, 350 € à l'association JAMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)

6) Subvention à l'ACIL pour l'animation de Noël

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu le projet d'animations de Noël proposé par l'ACIL
- décide de lui attribuer une subvention de 1 800 €

IV/ PROJET DE RENOVATION URBAINE

1) Acquisition d'une parcelle CUS sur le secteur des Tanneries

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu le projet de réalisation d'un nouveau quartier sur le secteur des Tanneries en cours d'étude
Vu l'intérêt pour la Ville de maîtriser l'ensemble du foncier pour la réalisation d'un projet global d'éco-quartier
- décide l'acquisition auprès de la Communauté Urbaine de Strasbourg de la parcelle n° 283 section 12 au prix de 4 950 € l'are soit 74 497 €.
 - charge M. le Maire de réaliser la transaction au nom de la Ville et de signer tous les actes y afférents.

2) Acquisition de terrains auprès de RFF sur le secteur des Tanneries

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Considérant le projet de rénovation urbaine et la nécessité de reconstituer l'offre de logement social
Considérant l'intérêt de maîtriser le foncier sur l'ensemble du secteur des Tanneries pour la réalisation d'un nouveau quartier
- ✓ décide l'acquisition des terrains propriété de RFF, cadastrés section 12 n° 49-50-51-167-281-282-313-320-321-323 au prix de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC et frais de notaire en sus.
 - ✓ charge M. le Maire de signer les actes relatifs à cette transaction.

3) Emprunt pour le portage d'acquisitions foncières

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu les décisions d'acquisition de terrains dans le secteur des Tanneries auprès de la CUS et de RFF

- donne un avis favorable à la contractualisation d'un emprunt à court terme (maximum 5 ans)
- charge M. le Maire de négocier et de concrétiser cet emprunt.

Information sera donnée au prochain conseil municipal des résultats de cette négociation.

V/ INTERCOMMUNALITE

1) Instauration d'une servitude pour passage de réseau en faveur de la C.U.S.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Vu la demande de la Communauté Urbaine de Strasbourg,

Vu le projet de convention de servitude

- approuve l'instauration d'une servitude pour le passage de canalisation au profit de la C.U.S.
- autorise M. le Maire à signer la convention au nom de la Ville et tous les documents relatifs à ce dossier.

2) Acquisition par la CUS de biens meubles 9 rue de Molsheim

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'acquisition amiable par la Communauté urbaine de Strasbourg, moyennant le prix de 12 000 €, des biens meubles dépendant de l'immeuble sis au 9 rue de Molsheim à Lingolsheim, cadastré sur la Commune de Lingolsheim section 10 n° 211/11 de 3,00 ares ; n° 212/11 de 0,56 are, n° 213/17 de 4,82 ares et n° 214/17 de 0,12 are.

VI/ URBANISME ET TRAVAUX

1) Lancement de l'étude et demande de subvention pour les travaux complémentaires de l'Amitié.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de lancer les travaux de rénovation de la salle de boxe et du dojo de l'Amitié
- charge M. le Maire de solliciter les participations financières à la réalisation de ce projet estimé à 250 000 €.

VII/ AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Création de postes

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la création au 1^{er} décembre 2010 des postes suivants :
 - 1 emploi de contrôleur des travaux
 - 2 emplois d'adjoints technique de 1^{ère} classe
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2010

visées par la Préfecture le 20 décembre 2010

I. / AFFAIRES FINANCIERES 2010

1) Décision modificative n° 2/2010

Le conseil municipal à l'unanimité

Considérant les dépenses prévisionnelles du Centre Communal d'Action Sociale à engager encore sur 2010

- décide d'attribuer une subvention complémentaire de 20 000 €
- décide pour se faire d'engager la décision modificative suivante

Art. 6574-025	Subventions	- 7.300 €
Art .6574-212	Subventions	- 400 €
Art. 6574-211	Subventions	- 1.000 €
Art. 6574-5121	Subventions	- 1.300 €
Art.6574-520	Subventions	+ 20.000 €
Art. 6184-30	Formation du personnel	- 5.900 €
Art. 6184-020	Formation du personnel	- 4.100 €

2)Subventions 2010 aux associations pour charges de locaux

Le conseil municipal à l'unanimité

décide de verser les participations suivantes :

- Tennis club	3 484,26 €
- C.C.S.S.L.	5 877,97 €
- Ste Croix	1 887,70 €
- Foyer Oberlin	<u>7 598,03 €</u>
	18 847,96 €

Ce crédit est inscrit au budget 2010 – article 6574-025

3) Subventions pour divers projets

a. Subvention à l'association des jardins familiaux pour les projets dans le cadre de la démarche santé

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu l'intérêt des projets menés par l'association des Jardins Familiaux auprès des écoles de Lingolsheim et des associations dans le cadre de la démarche « santé » initiée par la Ville

- décide de verser une subvention de 700 € à l'association des Jardins Familiaux pour mener à bien ces projets.

b. Billard Club – participation aux travaux de rénovation de la salle.

Le conseil municipal à l'unanimité

- Vu l'état des dépenses engagées par le Billard club pour la rénovation de la salle au gymnase des Vosges

- décide de verser une subvention de 22% du coût de ces travaux soit 706,30 € au Billard Club.

II./ URBANISME ET TRAVAUX

1) Approbation de la modification du POS n° 6

Le Conseil municipal à l'unanimité

Consulté en application de l'article L 5215-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

- sollicite, compte tenu du dossier présenté à l'enquête publique et du rapport du commissaire en enquêteur qui donne un avis favorable sans réserve, l'approbation de la modification n° 6 du POS de Lingolsheim par le Conseil de Communauté urbaine de Strasbourg.

III./ INTERCOMMUNALITE

1) Projets sur l'espace public :

- **Programme 2011 : Voirie, Signalisation statique et dynamique, Ouvrages d'Art, Eau et Assainissement. Poursuite des études et réalisation des travaux**

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu la délibération du 04 octobre 2010 approuvant les études pour les travaux inscrits au programme de voirie 2011

Vu le projet de délibération de la Communauté Urbaine nous sollicitant pour l'approbation de la poursuite des études et de la réalisation de ces travaux

- donne un avis favorable

IV/ AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Révision de la rémunération du chef de projet en « Rénovation Urbaine

Le conseil municipal à l'unanimité

Suite à la conclusion d'un contrat à durée indéterminé avec le chef de projet en rénovation urbaine, dans le cadre de l'article 3 et plus particulièrement son alinéa 8 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005

- entérine la révision de la rémunération à compter du 1^{er} janvier 2011 qui est fixée sur la base de l'indice brut 864 – majoré 706

V/ BUDGET 2011

1) Budget Primitif 2011

Le conseil municipal par 27 voix pour et 4 contre

Vu le débat d'orientation budgétaire du 22 novembre 2010

Vu l'ensemble des documents remis

Après discussion

a) arrête par chapitre le budget primitif de l'exercice 2011 en recettes et en dépenses à la somme de :

- | | |
|---------------------|--------------|
| ▪ en fonctionnement | 11 588 980 € |
| ▪ en investissement | 8 822 190 € |

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitres

60	Achats et variations de stocks	1 173 970 €
61	Services extérieurs	901 260 €
62	Autres services extérieurs	386 375 €
63	Impôts et Taxes	163 135 €
64	Charges de personnel	5 117 955 €
65	Autres charges gestion courante	892 435 €

66	Charges financières	61 000 €
67	Charges exceptionnelles	19 100 €
68	Dotations aux amortissements	120 000 €
73	Reversement et Restitution. Impôts & Taxes	677 760 €
023	Virement à la section d'investissement	2 075 990 €

Recettes :

Chapitres

70	Produits des services	978 800 €
73	Impôts et Taxes	6 978 100 €
74	Dotations, subventions	3 482 760 €
75	Autres produits de gestion courante	76 300 €
76	Produits financiers	20 €
77	Produits exceptionnels	13 000 €
014	Atténuation de charges	60 000 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitres

21	Immobilisations corporelles	4 816 690 €
23	Immobilisations en cours	1 000 000 €
27	Autres immobilisations financières	5 000 €
16	Emprunt-relais – portage foncier	3 000 500 €

Recettes :

Chapitres

10	Dotations, Fonds divers et Réserves	508 300 €
13	Subventions d'Investissements	1 112 400 €
21	Immobilisations corporelles	3 000 000 €
27	Autres immobilisations financières	5 000 €
28	Amortissement des immobilisations	120 000 €
021	Virement à la section d'investissement	2 075 990 €
16	Emprunt-relais - portage foncier	2 000 500 €

b) décide de fixer les taux d'imposition 2011 au même niveau que 2010

	2010	2011
Taxe d'habitation	17,03	17,03
Foncier bâti	13,71	13,71
Foncier non bâti	55,68	55,68

c) approuve le tarif des différentes prestations prélevées par la commune et annexé au budget.

d) approuve l'augmentation des loyers à compter du 1er janvier 2011, en fonction de la variation :

- de l'indice de révision des loyers pour les locaux d'habitation
- de l'indice du coût de la construction pour les locaux autres que d'habitation

e) fixe le tarif de fermage comme suit : nombre d'ares loués multiplié par la production moyenne de blé à l'are (en fonction de la valeur de la culture de terrain) et multiplié par le prix du kg de blé fixé en 1994 à 1,245 et multiplié par l'indice de référence de l'année considérée (base 100 en 1994)

f) décide le principe de possibilité d'attribution d'un cadeau aux retraités, aux agents ou aux partenaires institutionnels quittant la Ville. Le montant du cadeau ne pourra excéder 250 €

g) approuve les états annexes des effectifs du personnel pour 2011 et des logements de fonction pour utilité et nécessité de service

h) approuve les différents travaux d'investissements inscrits au budget 2011 et charge Monsieur le Maire

- de lancer les procédures d'appel d'offres
- de demander les participations financières aux différents organismes
- de signer au nom de la Ville les demandes d'autorisation et de permis qui s'avèreraient nécessaires (permis construire, déclaration des travaux...)

i) décide de poursuivre le principe de reversement au CCAS du tiers du produit des concessions de cimetière

j) décide la mise en place d'une ligne de trésorerie pour l'année 2011 d'un montant de 1 000 000 € et charge Monsieur le Maire de négocier ce crédit au meilleur taux

k) fixe la rémunération des agents recenseurs en fonction de leur statut à :

- agent fonctionnaire de la collectivité : rémunération en IHTS à raison de 25 heures supplémentaires par mois pendant 2 mois (janvier et février)
- agent contractuel ou vacataire, rémunération brute :
 - 1 € par feuille de logement
 - 1 € par bulletin individuel
 - SMIC horaire en vigueur par heure de formation pour une durée totale de 6 heures.

2) Suppression de postes

Le conseil municipal par 27 voix pour et 4 contre

Vu le tableau des effectifs 2011 présenté avec le budget primitif 2011

Vu les postes non occupés

Vu l'avis du comité technique paritaire réuni le 13 décembre 2010

✓ Approuve la suppression des postes ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2011.

3) Subventions de fonctionnement 2011

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide l'attribution des subventions de fonctionnement 2011 suivant le tableau joint
- approuve les conventions de subventionnement 2011 (ci-jointes) entre la Ville et le centre socio culturel Albatros et entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale et charge M. le maire de signer cette convention au nom de la Ville
- au vu des dossiers transmis, la répartition du crédit aux associations locales suivantes :

Amitié

11 640 € dont

Forfait gestion 1 000

- section boxe	1 400
- section judo	5 880
- section karaté	1 480
- section plongée	80
- section tennis de table	400
- section tir	1 400

C.C.S.S.L.	5 000 € dont	
		Forfait gestion 1 000
- section tennis de table		440
- section basket		2 480
- section badminton		880
- section Aikibudo		200
Club de natation	5 920 € dont	
		Forfait gestion 200
		Membres 5 720
Billard club	280 € dont	
		Forfait gestion 200
		Membres 80
Compagnons d'Arc	1 640 € dont	
		Forfait gestion 200
		Membres 1 440
Football club Lingolsheim	7 240 € dont	
		Forfait gestion 200
		Membres 7 040
Handball club Lingolsheim	5 600 € dont	
		Forfait gestion 200
		Membres 5 400
I.B.A.L.	6 840 € dont	
		Forfait gestion 200
		Membres 6 640
Tennis club Lingolsheim	4 680 € dont	
		Forfait gestion 200
		Membres 4 480
Jardins Familiaux	3 000 € dont	
		Forfait gestion 200
		Membres 2 800
Amicale de la mairie (A.P.M.L.)	4 100 €	
Orchestre d'Harmonie	5 000 €	
Association Ste Croix	1 000 €	
Association Frédéric Oberlin	1 000 €	
Amicale des Donneurs de Sang	200 €	
Croix Blanche	200 €	
Scouts de France	200 €	
UNIAT	200 €	
Société Folklorique	200 €	
U.N.C.Ostwald-Lingolsheim	100 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers	<u>400 €</u>	
TOTAL	64 440 €	

Ces crédits sont inscrits au budget 2011 article 6574-025

4) Subventions pour participation aux travaux et aux acquisitions

a. Albatros centre socio culturel – participation aux investissements

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu la demande de l'Albatros concernant la participation aux investissements 2011

Vu les devis présentés

- décide de participer à ces acquisitions à hauteur de 22 % soit 21 765,13 € sur présentation des factures acquittées. La somme est prévue sur le budget 2011 article 65737-020.

b. Association Croix Blanche

Le conseil municipal à l'unanimité

- décide d'attribuer une subvention de 306,96 € à l'association Croix Blanche au titre de la participation pour acquisitions.

c. Orchestre d'harmonie de Lingolsheim

Le conseil municipal à l'unanimité

Au vu du dossier de subventions présenté par l'Orchestre d'harmonie

- décide de leur attribuer une participation de 330 € pour l'enregistrement d'un CD.

5) Subventions pour projets

Subventions à l'Albatros pour les projets de l'année 2011

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Dans le cadre du budget 2011,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale et urbaine en date du 04 novembre 2010

- a pris acte des projets d'actions de l'Albatros pour 2011 et
- décide d'attribuer pour ces différents projets une enveloppe de subventions de 10 700 €

6) Subventions pour participation aux déplacements des clubs sportifs

Le conseil municipal à l'unanimité

▪ attribue les participations aux frais de déplacement aux associations suivantes :

- Amitié section boxe	840 €
- Amitié section judo	420 €
- Amitié section tennis de table	420 €
- Amitié section tir	1 400 €
- CCSSL section basket	980 €
- CCSSL section tennis de table	280 €
- Club de natation	840 €
- Compagnons d'arc	700 €
- Football club Lingolsheim	1 680 €
- Handball club Lingolsheim	2 380 €
- I.B.A.L.	1 540 €
- Tennis club	<u>1 680 €</u>
	13 160 €

VI/ DIVERS

1) Modification de la carte scolaire en prévision de la rentrée 2011/2012

Le conseil municipal à l'unanimité

Considérant les prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée scolaire

Vu l'avis favorable de la commission pôle animation/jeunesse en date du 30 novembre 2010
- décide la modification de la carte scolaire ci-jointe à compter de la rentrée 2011.

2) Information sur le choix de l'établissement bancaire pour la ligne de trésorerie d'1 million € et le prêt relais de 2 millions d'€ pur le portage foncier de l'acquisition des terrains RFF / visa préfecture le 27/12/2010

Le conseil municipal à l'unanimité

Vu la délégation donnée à M. le Maire suivant l'article L2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales par la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2008
- entérine le choix de la banque du Crédit Mutuel pour la ligne de trésorerie de 1 million basé sur l'indice T4M + 0,60 % et le prêt de 2 millions € sur 3 ans basé sur l'euribor 3 mois + 0,60%

ARRETES MUNICIPAUX

11/10/2010

Rue Tiergaertel, place de stationnement pour handicapés au niveau du n° 11 rue Tiergaertel.

12/10/2010

Rue du Château, circulation interdite à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre, de 10 h à 11 h.

23/10/2010

Occupation de voirie pour pose d'un benne à gravats au 41 rue du Maréchal Foch, du 17 novembre au 16 décembre 2010.

23/10/2010

Rue de Berne, création de passages piétons dans le carrefour rue de Berne/rue des Bois, rue de Berne/rue de Genève et devant l'entrée de l'immeuble 14 rue de Berne.

23/10/2010

Rue de Berne, **suppression du stationnement unilatéral alterné par quinzaine.**

23/10/2010

Rue de Berne, **création d'un plateau traversant dans le croisement rue de Berne rue de Genève, et voie à vitesse limitée à 30 km/h à l'approche des ralentisseurs.**

25/10/2010

Route de Holtzheim, **sous le pont du chemin de fer, la circulation sera à sens unique alterné pour des travaux de curage**, le 3 novembre 2010 de 8 h 30 à 12 h.

04/11/2010

Rue Mozart, **la rue sera barrée à la circulation durant la journée pendant la période du 15 novembre au 10 décembre 2010 (hors intempéries).**

04/11/2010

Occupation de voirie, 3 rue d'Ostwald, **pour travaux de ravalement de façade**, du 6 au 20 novembre 2010

09/11/2010

Rue du Travail, circulation perturbée au carrefour rue de Lorraine du 17 au 26/11 pour des travaux de réfection de voirie, mise en place d'un alternat à vue du 29/11 au 17/12 pour travaux d'eau et d'assainissement.

10/11/2010

Rue des Dames, rue du Château, chaussée rétrécie ou circulation alternée entre le 15 et 26/11 pour 4 jours pour des travaux de réfection du pavage.

10/11/2010

Rue des Alouettes, chaussée rétrécie ou circulation alternée entre le 15 et 26/11 pour 4 jours pour travaux de réfection de l'îlot central afin de favoriser les girations rue des Alouettes.

10/11/2010

Rue de la Liberté, rue du Landsberg, chaussée rétrécie ou circulation alternée entre le 15 et 26/11/10 pour 4 jours pour des travaux de réfection du domaine public.

15/11/2010

Occupation de voirie , 36 rue du Maréchal Foch, pour travaux de toitures, **du 18 novembre au 23 décembre 2010.**

18/11/2010

Prolongation occupation de voirie, 3 rue d'Ostwald, pour travaux de ravalement de façade, du 6 au 20 novembre 2010.

18/11/2010

Arrêté communal informant la responsabilité et l'intervention des propriétaires ou locataires, de dégager la neige devant son immeuble.

25/11/2010

Rue du Travail, la circulation sera interdite dans le tronçon de la rue de Lorraine compris entre la rue de Bretagne et la rue du Travail, du 29 novembre au 17 décembre 2010 pour des travaux d'eau et d'assainissement effectués par l'entreprise SADE.

26/11/2010

Rue des Hirondelles, la circulation sera interdite successivement au niveau du rond point dans le sens avenue Schuman ; vers la rue des Hirondelles, vers l'allée Pierre Pflimlin. du 6 au 10 décembre 2010.

29/11/2010

Autorisation exceptionnelle d'ouverture des commerces les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2010 de 14 h à 18 h 30.

26/11/2010

Rue des Hirondelles

la circulation sera interdite successivement au niveau du rond point dans le sens avenue Schuman ; vers la rue des Hirondelles, vers l'allée Pflimlin du 10 au 17/12.

30/11/2010

Rue de Graffenstaden, au niveau du n° 17 de la rue de Graffenstaden, la chaussée sera rétrécie de 3,50 m avec alternat de circulation géré par feux tricolores (passage en mode K10 si nécessaire), du 07 au 08/12/2010.

17/12/2010 (visa 17/12/10)

Modification de la carte scolaire à compter de la rentrée 2011/2012

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM
Octobre à décembre 2010**

est à consulter au service communication

Lingolsheim, le